

Validation des acquis – conséquences pour les ressources humaines

Ruedi Winkler, président de l'association Valida

Référal chez le „Verband der Personal- und
Ausbildungsfachleute VPA“ à Zoug, le 23 octobre 2007

Qu'est-ce que c'est un bilan de compétences?

- Un bilan de compétences est le **résultat d'un processus (accompagné)**, lors duquel un individu **déduit, réfléchit et note ses compétences par écrit**. Se fondant sur ce processus, la personne décide de la direction de sa carrière professionnelle et de sa formation.
- Le bilan de compétences est la base pour la validation, c'est-à-dire l'acquisition d'un titre ou d'un certificat de formation.

Quelques faits

- Nous acquérons environ 70 % de nos compétences par la formation non formelle
- La cadence et la diversité des changements dans le monde du travail augmente
- Le transfert des connaissances formelles dans la pratique dure souvent trop longtemps et revient trop cher
- Apprendre par voie formelle ce qu'on a déjà appris par voie non-normelle, coûte cher et décourage
- La société X ne sait souvent pas, ce que la société X sait
- L'apprentissage tout au long de la vie ne consiste pas seulement en apprentissage formelle
- L'apprentissage formelle et le non-formelle se complètent

Parcours de „reconnaissance des acquis“

- 1990 les cantons de la Romandie instaurent „centre de bilans“ et créent certificats professionnels
- 2001 fondation de l'association Valida
- Lancement du projet „validation des acquis“ par l'office fédéral de la formation et de la technologie OFFT
- 2007 édition du guide national „validation des acquis“ par l'OFFT
- Lancement du projet pilote jusqu'en 2009

Ancrage légale

La loi fédérale sur la formation professionnelle statue:

Art.17.5: La formation professionnelle initiale peut aussi s'acquérir par une formation professionnelle non formelle, laquelle s'achève par une procédure de qualification.

Art. 33: Les qualifications professionnelles sont attestées par un examen global, par une combinaison d'examens partiels ou par d'autres procédures de qualification reconnues par l'office.

Compétences dans la formation professionnelle en Suisse

- La confédération promulgue la législation cadre (loi fédérale sur la formation professionnelle) et contribue des des cōtisations
- La formation professionnelle réglé par cette loi sera executé par les cantons
- Les écoles professionnelles sont pour la plupart dirigées par les cantons, et quelques-uns par les associations professionnels et de personnes privées
- La réalisation d'examens pour les certificats fédéraux est effectué en grande partie par les associations professionnels

Mise sur pied du système national de reconnaissance

- 1. Information et consultation:** A la fin, la personne décide, si elle veut entamer le deuxième pas
- 2. Bilan de compétences:** Elaboration individuelle ou accompagné des compétences personnelles – par un bilan de compétences personnel
- 3. Jugement:** Jugement des compétences élaborés par des experts
- 4. Reconnaissance:** Décision, lesquels des compétences seront reconnu pour un certain titre
- 5. Selon besoin formation formation supplémentaire:** Acquis des compétences qui manquent encore pour un certain titre
- 6. Certification:** contrôle des résultats et approbation du certificat ou du diplôme

Qu'est-ce que cela signifie pour les sociétés et ainsi pour les ressources humaines?

- Qui connaît les compétences de ses employé(e)s, peut mieux les déployer et mieux utiliser leur potentiel
- Des employé(e)s qui connaissent leurs compétences, sont plus motivés, mobiles et capables d'agir
- Pas de coûts pour la formation de compétences que les personnes ont déjà acquises
- Le recrutement devient plus fiable, si les demandeurs d'emploi disposent d'un bilan de compétences
- Les forces peuvent être renforcés (et utilisés) de façon plus ciblée

Site internet suisses intéressantes pour le sujet

www.valida.ch

www.validacquis.ch

www.ch-q.ch

www.cebig.ch

www.kompetenzenbilanz.zh.ch